



Le rendez-vous hebdomadaire
des amoureux de la nature
N°75 du 31 octobre 2025

LES TRAFIQUANTS D'ESPÈCES SAUVAGES MENACÉS PAR... UN ÉNIÈME RAPPORT !

Un coup fatal vient d'être asséné sur la tête des trafiquants d'espèces sauvages qui utilisent la France comme destination ou simple plateforme de transit des espèces animales et végétales braconnées.

Il s'agit d'un énième rapport que l'on doit cette fois-ci à la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-46843-raport-traffic-especes-sauvage-senat.pdf>

On y apprend, entre autres, que « *La logique d'interception douanière qui a longtemps prévalu est désormais à bout de souffle* ». Ah bon, les douanes se sont tellement mobilisées contre le trafic qu'elles n'en peuvent plus ? Ce sont nos amis de l'association Robin des Bois qui rédigent chaque trimestre « A la trace » un rapport alarmant et pittoresque sur la multitude de trafics d'animaux dans le monde qui vont tomber de leur mirador ! <https://robindesbois.org/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/> Sans oublier les familles des nombreux gardes tombés sous les balles des braconniers qui apprécieront...

Après, honnêtement, on ne peut qu'être d'accord avec les 8 recommandations des rapporteurs tant elles sont générales et sans ambition. Comme « *d'envisager la possibilité de retirer le visa de court séjour en cas de constatations répétées de transport de produits carnés* ». S'il y en a un qui se fait prendre pour la énième fois nous allons « envisager la possibilité de... » ; diable, les trafiquants tremblent mais on ne sait pas si c'est sous l'effet de la peur, ou des deux rails de coke qu'ils viennent de sniffer. Car c'est bien connu, le trafic de drogue et le trafic d'espèces sont bien de plus en plus concomitants. Une sorte de guichet unique pour les psychotropes et les Annexes I et II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) <https://cites.org/fra/app/index.php>

Vous en voulez des rapports sur le braconnage et son trafic international ? Il n'y a que l'embarras du choix :

<https://uicn.fr/wp-content/uploads/2022/11/trafic-especes-sauvages-cf-uicn-web.pdf>

<file:///C:/Users/Yves%20Verilhac/Downloads/The%20Environmental%20Crime%20Crisis%20-%20Threats%20to%20sustainable%20development%20from%20illegal%20exploitation%20and%20trade%20in%20wildlife%20and%20forest%20resources%20FR.pdf>

https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/wildlife/2024/Wildlife2024_Final.pdf

<https://gijn.org/fr/ressource/enqueter-sur-le-traffic-illegal-despeces-sauvages/>

<https://www.voaafrique.com/a/le-traffic-ill%C3%A9gal-d-esp%C3%A8ces-sauvages-persiste-selon-un-rapport-de-l-onu/7651811.html>

<https://www.traffic.org/site/assets/files/21463/madagascar-sea-french-revmar.pdf>

<https://cites.org/sites/default/files/fra/prog/iccwc/ICCWC AnnRep 2020 fr 15 August.pdf>

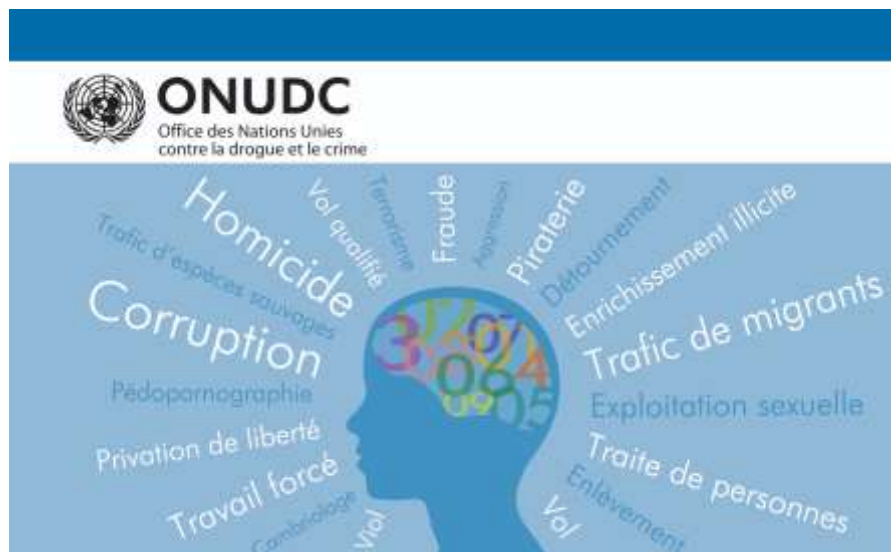
Arrêtons là car au moins deux rapports sur le sujet sont publiés par an. De quoi caler toutes les armoires des ministères de l'environnement, du commerce extérieur, de l'intérieur, de la justice, de l'Assemblée nationale, du Sénat... et sans doute quelques autres.

Interpol est mobilisé <https://www.interpol.int/fr/Actualites-et-evenements/Actualites/2025/Pres-de-20-000-animaux-vivants-saisis-et-365-suspects-arretes-dans-le-cadre-de-la-plus-grande-operation-de-lutte-contre-le-traffic-d-especes-sauvage>

<https://www.interpol.int/fr/Infractions/Criminalite-environnementale/Criminalite-liee-aux-especes-sauvages>

Et il y a même un plan d'action de l'Union Européenne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022DC0581>

C'est que le trafic d'espèces sauvages est considéré par certains comme la quatrième plus grande industrie illégale au monde. https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/crime/ICCS/ICCS_French_2016_web.pdf voir page 33 les crimes environnementaux.



Sa valeur est estimée à 20 milliards de dollars par an (source <https://risk.lexisnexis.com/global/fr/insights-resources/white-paper/combating-wildlife-trafficking>)

Selon le WWF « la surexploitation des espèces sauvages représente la deuxième plus grande menace pour les vertébrés » <https://www.wwf.fr/champs-daction/vie-sauvage/braconnage>

La France est le pays de destination et de transit de nombreux vols internationaux notamment originaires de l'Afrique francophone et des outre-mer. <https://www.slate.fr/story/246500/france-coeur-traffic-animaux-sauvages-douanes-aeroport-roissy-plaque-tournante-especes-protgees>

D'après un rapport du Comité français de l'UICN, les saisies par les douanes françaises ne doivent probablement représenter que 10% des denrées illégales. Il faut dire que les moyens qui y sont consacrés ne sont pas à la hauteur, et qu'aucun service de douane n'est exclusivement dédié à la lutte contre ce trafic. C'est plus au hasard des contrôles de contrefaçons et autres stupéfiants que les douaniers tombent sur des espèces importées illégalement. Vivantes mais aussi bien souvent

mortes : pendant le voyage, ou du fait que le « produit » ait été transformé (comme la viande de brousse ou l'ivoire).

Ne jetons pas la pierre à ceux qui font ce qu'ils peuvent. Et revenons plutôt sur l'extraordinaire volonté de l'Etat français sur ce dossier. A travers un exemple bien précis, celui des centres de transit des animaux saisis dans les points d'entrée du territoire.

Un arrêté de mars 2017 est venu couronner de succès des années de lutte pour obtenir que les ports et aéroports soient contraints de se doter d'un centre d'accueil et de transit des animaux saisis : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034273217> Une quinzaine de ports et aéroports avaient l'obligation de construire des centres d'accueil des espèces saisies sous 18 mois. Ces centres avaient vocation à accueillir les animaux encore vivants, à les identifier, à les mettre en quarantaine et à trouver des structures d'accueil (sauf exception le retour au pays est quasi impossible, trop onéreux, trop risqué pour les animaux eux-mêmes et avec trop peu de garanties de succès).

18 mois après la date limite pour leur mise en place, la LPO écrivait aux 15 ports et aéroports nommément cités pour savoir où en était cette mise en place. Les réponses furent à hauteur des enjeux :

Le Port de Dunkerque répondait que, n'accueillant pas de voyageurs en provenance de pays tiers, il ne mettrait pas en place une structure d'accueil et de prise en charge des animaux.

Le Port de Bordeaux considérait quant à lui qu'il « n'a pas vocation à accueillir des animaux en transit ». « *L'arrêté du 24 mars 2017 est déclaré, selon l'autorité publique, sans objet du fait de son inapplicabilité. Les services de l'état nous informent qu'une modification de l'arrêté devrait être prochainement effectuée pour supprimer le Port maritime de Bordeaux de la liste* ».

Tandis qu'un syndicaliste nous expliquait, hors micro : « *Bien évidemment le port de Bordeaux comme tous les ports exposés au trafic avec des pays tiers peut être concerné par des importations illégales d'animaux vivants ou d'espèces végétales protégés par la convention CITES que ce soit dans le fret commercial ou passagers. Je vous fais cette réponse à titre syndical* ».

Et qu'un aéroport d'Outre-Mer préférait téléphoner pour expliquer, sans laisser de trace écrite, qu'il ne le ferait pas non plus.

L'aéroport de Paris Orly, géré par le groupe ADP, répondait que « *la volumétrie des animaux répondant aux critères de la réglementation... récupérés sur la plateforme aéroportuaire d'Orly restant relativement faible, une dizaine d'individus en 2017...(il serait préférable que) la récupération, le transport et la garde des animaux au statut sanitaire incertain soient pris en charge par des professionnels disposant des infrastructures adaptées et conformes aux règles légales* ».



De fait, seul l'aéroport de Roissy, géré également par le groupe ADP, a mis en place cette structure d'accueil des animaux saisis. <https://vert.eco/articles/a-laeroport-roissy-charles-de-gaulle-lurgence-de-lutter-contre-le-traffic-danimaux-et-de-viande-sauvage>

En 2024, les douaniers de Charles de Gaulle ont intercepté 167 animaux vivants dont 35 tortues, 62 oiseaux (dont 18 perroquets), 21 araignées et scorpions ou encore un serpent.

En février 2024, les douaniers avaient même découvert 21 reptiles protégés dans les chaussettes d'un voyageur allemand lors d'un contrôle à la gare de l'Est.

https://actu.fr/ile-de-france/tremblay-en-france_93073/aeroport-de-roissy-les-douaniers-controlent-une-valise-et-tombent-sur-un-animal-en-voie-d-extinction_63009392.html

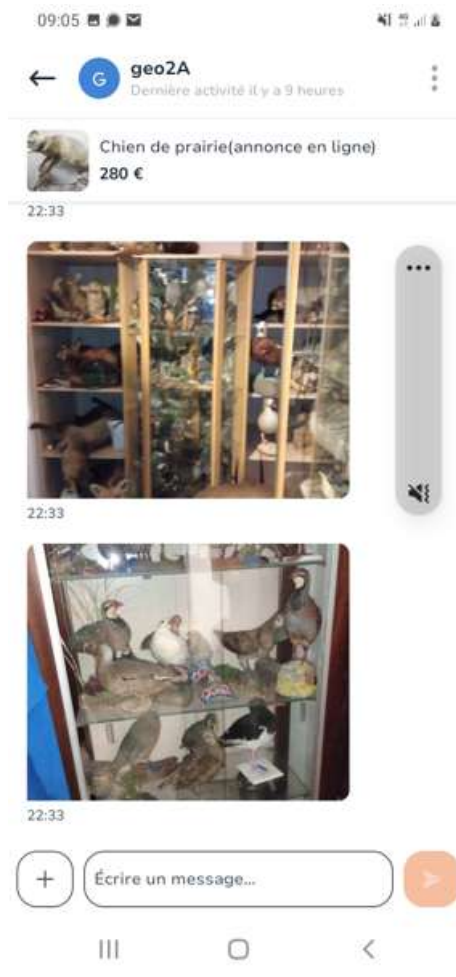
Les autres ports et aéroports n'ont jamais pris la peine de répondre.

In fine, Roissy est le seul point d'entrée, sur les 15 ports et aéroports français, y compris Outre-mer, qui en avaient l'obligation, à s'être doté d'un centre d'accueil qui permet d'identifier puis d'orienter les espèces saisies vers un centre de soin, un parc animalier ou botanique. Encore faut-il être capable d'identifier les espèces saisies.

Après, vous nous direz, même des mémés traversent la Méditerranée en provenance du Maghreb avec une tortue d'Hermann bien calée sur le ventre pour la revendre sur le continent.

Un fidèle lecteur de l'Echo des Terriers qui effectue une veille sur le site du « Mauvais Coin » nous a adressé une liste non exhaustive des annonces publiées : c'est encore mieux que la Samaritaine, on y trouve tout ce qu'on veut. A commencer par des espèces exotiques : caïmans, alligators, crocodiles naturalisés et peaux, serpents et peaux, tortues de mer, peaux de singes, rats-laveurs, zèbres, antilopes et gazelles, léopards, trophées d'oryx, antilopes, gnous, buffles cafres, rostrés de narval, espadons, dentitions de requins, morceaux d'ivoire gravés etc.

Mais aussi des espèces européennes dont des genettes, loutres, castors (naturalisés et peaux), sans oublier les oiseaux, buses, circaètes, busards, faucons pèlerins et crécerelles, Chouettes effraies et hulottes, moyens-ducs et grands-ducs, pics verts, loriots, petits passereaux, râles des genêts, hérons, cormorans, martins-pêcheurs (le correcteur nous propose « marins-pêcheurs », le con !).



Les vendeurs d'oiseaux protégés vivants sont très prudents, utilisant le libellé de canaris pour vendre des chardonnerets et leurs diverses mutations, verdiers, tarins des aulnes, serins cini, bouvreuils, linottes, gros-becs, becs-croisés, moineaux domestiques. Ils enlèvent leur annonce à la moindre question suspecte.



Si le gouvernement français voulait s'en donner la peine, il aurait déjà dû poursuivre les irresponsables du « Mauvais coin ».

Autre trafic très lucratif, celui des civelles très prisée des asiatiques pour leurs soi-disant vertus. Le prix des jeunes anguilles peut atteindre 9.000 € le kilo ! Et donc rapporter autant voire plus que la drogue. La France est en pointe là encore : en continuant d'autoriser la pêche légale des civelles, elle permet au trafic de continuer allégrement en détournant une partie des « prélèvements ». Comme pour la drogue tout y est, sociétés écrans, réseaux de communication cryptés, mécanismes de blanchiment... Reconnaissons néanmoins que les douanes françaises sont actives pour démasquer les trafics de civelles.

Quand on vous dit que la France est en pointe pour lutter contre ce trafic mondial des espèces issues du braconnage international. C'est sans doute le pays qui publie le plus de rapports sur le sujet !

Notre rubrique « Les cons ça ose tout » : cette réponse de Gérald Darmanin Garde des Sceaux à la Députée Naïma Moutchou proposant le 10 juin dernier d'étendre les compétences du parquet européen aux infractions à l'environnement,

- qui commence bien par « La proposition de résolution de Naïma Moutchou demandant l'extension des compétences du parquet européen à la criminalité environnementale témoigne d'une prise de conscience forte et d'une volonté politique à la hauteur des enjeux... »

- continue bien par « Je salue l'esprit de la proposition de résolution ainsi que la force et la motivation de Naïma Moutchou et de ses collègues. Ce texte soulève un enjeu majeur, ouvre un débat nécessaire, affirme notre volonté collective de ne plus tolérer l'impunité des crimes environnementaux et force notre diplomatie à se convertir à un travail européen sur des sujets transnationaux... »

- et finit mal par « Je veux aussi, en toute franchise, rappeler que ce combat n'est pas facile. Pour le mener efficacement, nous devons respecter les étapes nécessaires : consolider les dispositifs existants, évaluer les moyens du parquet européen, convaincre les États qui nous entourent et agir en cohérence avec le principe de subsidiarité ».

Et un chanteur bien connu de résumer « on s'était dit, rendez-vous dans 10 ans, même jour, même heure, mêmes pommes... »

Mais aussi : interpellé à l'initiative du Député EPR des Landes Lionel Causse

https://videos.assemblee-nationale.fr/video.17483209_68fb2fff6bd96.commission-du-developpement-durable--mme-monique-barbut-mme-catherine-chabaud-et-m-mathieu-lefevr-24-octobre-2025 mais aussi régulièrement du Député des Landes PS Boris Vallaud (sors de ce corps Henri Emmanuelli !), le tout nouveau Ministre délégué à la biodiversité Mathieu Lefèvre envisage une révision de la directive oiseaux pour défendre la chasse traditionnelle à l'alouette des champs...
https://www.contexte.com/fr/actualite/environnement/mathieu-lefevre-envisage-une-revision-de-la-directive-oiseaux-pour-defendre-la-chasse-traditionnelle-a-lalouette-des-champs_243602?go-back-to-briefitem=243602

Voir l'Echo des Terriers n°16 du 10 mai 2024.

Brèves de terriers :

Marta la fouine : « J'ai entendu sur la chaîne LCP la ministre normalement en charge de l'écologie Monique Barbut déclarer le 24 octobre qu'elle n'est pas pour une écologie punitive, mais pour une écologie à laquelle les gens adhèrent, qu'ils comprennent »

Blaise le blaireau : « Ça ne m'étonne pas. Elle est proche de Macron qui défend une écologie à la française privilégiant l'incitation à la contrainte ».

Marta la fouine : « Tu imagines le ministre de l'Intérieur à propos de la lutte contre les trafics et violences nous expliquer qu'il n'est pas pour une politique punitive, mais pour une dynamique éducative à laquelle les trafiquants et délinquants adhèrent, et qu'ils comprennent. Une sécurité à la française, privilégiant l'incitation à la contrainte ? ».

Naturellement vôtre

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWZdWUFA>

Avertissement : *l'Echo des Terriers est une tribune hebdomadaire privée, adressée à une liste de destinataires fermée. Elle fait le pari de l'intelligence de ses lecteurs. Les humeurs n'engagent que leurs auteurs, blaireaux, renards, fouines et autres « malfaisants » qui assument leur mauvaise foi et subjectivité. A une époque de régressions environnementales jamais vues dans l'histoire de la protection de la nature, l'Echo des Terriers n'a d'autre prétention que de s'amuser tout en dénonçant les destructeurs et tartuffes de l'écologie.*

Pour recevoir l'Echo des Terriers, il suffit de le demander. Pour ne plus le recevoir, il suffit de le demander.

Les remarques en retour des lecteurs ne font pas forcément l'objet de réponse, mais elles sont susceptibles d'être prises en compte et intégrées dans la version PDF finale.

Cette tribune sans prétention s'arrêtera un jour comme elle a commencé. Sans avoir à s'en expliquer.